

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **17 mars 2025**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article du Règlement d'urbanisme numéro 350
2200, avenue Pratte Placements Maska Ltée Lot : 1 439 173 (district : Bois-Joli)	Autoriser l'installation d'une enseigne d'identification murale en façade avant du bâtiment alors que ce type d'enseigne est prohibé dans une zone résidentielle.	Articles 14.4

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 17 mars 2025.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 18 février 2025.



Me André Cordeau
Greffier par intérim